

Ministry of Education

Capital Policy Branch
15th Floor
315 Front St West
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Direction des politiques d'immobilisations
15^e étage
315, rue Front ouest
Toronto ON M7A 0B8

2020: SB25

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES:

Surintendant(es) des affaires

Surintendant(es) des installations

EXPÉDITEUR:

Andrea Dutton
Directrice
Direction des politiques d'immobilisations

Romina Di Pasquale
Directrice
Direction de la mise en œuvre relative aux relations de travail et au financement

DATE:

le 30 octobre 2020

OBJET:

Vérification des données sur les écoles des états financiers de 2020-2021 et des prévisions budgétaires et prévisions budgétaires révisées de 2021-2022

Le but de cette note est d'informer les conseils scolaires que les fichiers de vérification des données sur les écoles servant à déterminer l'éligibilité des écoles au financement et leur assigner un « Type d'école » pour le financement au niveau de l'école pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 sont maintenant disponibles dans le système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE).

Les conseils scolaires peuvent télécharger leur fichier du [Portail de téléchargement de fichiers \(PTF\)](#) par le billet du dossier des prévisions budgétaires de 2021-2022. La procédure de téléchargement des fichiers est disponible dans le [Guide d'utilisation du Portail de téléchargement de fichiers SIFE à l'intention des conseils scolaires](#). Les conseils scolaires doivent vérifier leurs données sur les écoles et mettre à jour les systèmes du ministère tel que démontré au tableau 1, page 3, afin de s'assurer :

- De générer le financement approprié pour toutes leurs écoles dans les états financier de 2020-2021 et les prévisions budgétaires et les prévisions budgétaires révisées de 2021-2022.
- Que les données contenues dans le système d'inventaires des installations scolaires (SIIS) soutiennent adéquatement les subventions et les niveaux de financement existants; et
- Que les données sont exhaustives et appuient le processus de prise de décisions ainsi que les activités en matière d'immobilisation.

Les données vérifiées pour 2021-2022 seront intégrées aux formulaires des données sur les écoles du SIFE lors de la publication des formulaires pour les prévisions budgétaires de 2021-2022. Le financement des écoles pour les prévisions budgétaires et les prévisions budgétaires révisées de 2021-2022 sera alloué grâce à cette liste. Les conseils scolaires sauront l'opportunité de réviser cette liste l'an prochain, dans le cadre des états financiers de 2021-2022 au cours du processus de vérification des données des écoles de la prochaine année scolaire.

La liste finale pour 2020-2021 sera envoyée aux conseils scolaires pour validation et confirmation au début du mois d'avril. Veuillez noter que la liste comprendra les écoles visant l'apprentissage à distance, le cas échéant, à des fins de référence. Les conseils devront contacter leur agent des finances du ministère afin d'identifier toutes différences et approuver la liste au plus tard le 25 juin 2021. De plus amples détails seront disponibles lorsque la liste finale de 2020-21 sera prête. Cette liste sera utilisée pour le calcul du financement de base pour les états financiers de 2020-2021. Ce financement inclus :

- Les composantes du financement complémentaires au sein de l'allocation pour le fonctionnement et la réfection des écoles (affecte également indirectement le financement par le biais du redressement lié à la baisse des effectifs;
- La subvention de base pour les écoles;
- Allocation d'aide aux écoles;
- Actualisation linguistique en français;
- Financement de la participation des parents; et
- Allocation au titre du volet Mise en œuvre du curriculum et de l'évaluation

Veuillez noter que les « Types d'école » assignés sont sujet à des changements compte tenu les informations telles que l'effectif, l'adresse et les coordonnées géographique seront mise à jour en cours d'année.

Il est important de rappeler que les conseils scolaires doivent dépenser le fonds pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord en se basant sur [Liste des écoles admissibles à l'Allocation du Fonds pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord](#). Il est possible pour les conseils scolaires de modifier cette liste en adoptant une motion à cet effet. Les conseils scolaires doivent indiquer leur intention de passer une telle motion au sein de leur fichier de vérification des données des écoles. Veuillez soumettre cette(ces) motion(s) accompagnée(s) de la liste de l'école ou des écoles

additionnelle(s) à EDULABFINANCE@ontario.ca en incluant les informations suivantes :

- Le nom de l'école;
- Le numéro SIIS;
- Le numéro de campus;
- Le numéro BDICE; et
- Le palier (élémentaire ou secondaire).

Veillez inclure l'acronyme "RNEF" dans la ligne de sujet du courriel. Une fois reçu, le ministère demandera l'approbation d'une modification au règlement afin de refléter les modifications apportées à la liste.

Les conseils scolaires sont invités à examiner toutes les données des écoles fournies dans la liste finale en s'assurant qu'elles sont correctes. Veuillez noter que:

- Toutes les modifications apportées au SIIS doivent être apportées en collaboration avec l'équipe du SIIS.
- Les identificateurs de la base de données sur l'identification des conseils et des écoles (BDICE) doivent être obtenus par l'entremise du Système d'information scolaire de l'Ontario (SISON) et ajoutée au SIIS le cas échéant.
- L'équipe du SIIS mettre à jour le système d'information géographique si nécessaire.
- Un numéro SIIS ne peut avoir qu'un seul numéro BDICE bien qu'un numéro BDICE peut être utilisé par plusieurs numéros SIIS à la fois.
- Si une école déménage dans un nouveau bâtiment ou campus, un nouvel enregistrement SIIS doit être créé (les identifiants SIIS ne peuvent pas être réutilisés);
- Chaque type d'installation dans le SIIS a besoin d'un enregistrement du SIIS correspondant;
- Les mises à jour effectuées dans le SIIS doivent être appliquées dans le SISON, le cas échéant, pour assurer la cohérence des données; et
- Les changements associés aux salles doivent être pris en compte dans l'année scolaire applicable afin que ceux-ci reflètent avec précision la capacité réelle de l'école.

Si les données pour une école ne sont pas correctes ou manquantes, les conseils scolaires doivent apporter les corrections dans le système ministériel approprié, comme indiqué ci-dessous, et indiquer les modifications apportées au fichier conformément aux instructions se trouvant sous l'onglet Guide (FR).

Tableau 1

| Données | Système devant être mis à jour |
|--|---|
| Nom de l'école | SIIS |
| Numéro SIIS | SIIS |
| BDICE | S'obtient par le biais de SISO n / doit être mis à jour dans le SIIS |
| Numéro de campus | SIIS |
| Numéro de bâtiment | SIIS |
| Type de propriété | SIIS |
| Type d'installation (palier) | SIIS |
| Statut | SIIS |
| Capacité | SIIS |
| Adresse | SIIS, incluant les coordonnées géographiques |
| Municipalité | SIIS |
| Code postal | SIIS |
| Éligibilité (fonds pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord) | Liste des écoles éligibles au fonds pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord selon la directive ci-dessus |

Les fichiers de vérification comprennent toutes les écoles dont le statut est « Ouverte », « Prévues » ou « En construction ». Les conseils scolaires doivent fournir la date d'ouverture prévue pour toutes les écoles dont le statut est « Prévues » ou « En construction ». Les écoles qui auront une date d'ouverture prévue pour l'année scolaire 2021-2022 verront leur statut changé à « Ouverte » en 2021-2022.

Seules les écoles dont le statut est « Ouverte » en 2020-2021 dans le SIIS seront incluses et téléchargées dans les listes finales des écoles éligibles au financement au niveau des écoles dans le SIFE pour les états financiers de 2020-2021.

Seules les écoles dont le statut est « Ouverte » en 2021-2022 dans le SIIS seront incluses et téléchargées dans les listes finales des écoles éligibles au financement au niveau des écoles dans le SIFE pour les prévisions budgétaires et prévisions budgétaires révisées de 2021-22.

Étant donné qu'il est possible que certaines données prennent du temps à obtenir, notamment le numéro de la BDICE et la cartographie SIG permettant le calcul des distances jusqu'à l'école, nous recommandons aux conseils d'entreprendre la mise à jour des données sur les nouvelles écoles dès que possible, si cela n'a pas encore été fait.

De plus, le ministère comprend que certaines données, comme les codes postaux, ne sont peut-être pas disponibles au moment de la vérification. Toutefois, les conseils devraient mettre à jour les systèmes avec ce qui est disponible, en attendant l'information complète.

La liste vérifiée doit être confirmée par la surintendante ou le surintendant des affaires ainsi que la surintendante ou le surintendant des installations en signant et en datant la feuille « Signature » fournie dans le fichier de vérification des données.

La liste vérifiée incluant les mises à jour au SISON et au SIIS doit être soumise le 17 décembre 2020 à CPPB-SFIS.Support@ontario.ca.

CONTACTS

Pour de plus ample information, veuillez contacter :

- SIIS: CPPB-SFIS.Support@ontario.ca / c.: Alexandre.Beaudin@ontario.ca.
- SISON: ONSIS_SISON@ontario.ca
- Pour toutes questions au sujet du financement des écoles : votre [agent des finances](#) du ministère

Copie originale signée par

Andrea Dutton
Directrice
Direction des politiques d'immobilisations

Copie originale signée par

Romina Di Pasquale
Directrice
Direction de la mise en œuvre relative aux relations de travail et au financement

c.c.:

Paul Bloye, directeur, Direction des programmes d'immobilisations
Paul Duffy, directeur, Direction du financement de l'éducation
Med Ahmadoun, directeur, Direction de l'analyse et de la responsabilité financière
Eric Ward, directeur, Direction de la statistique et de l'analyse en éducation